



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 118790

Texte de la question

M. Daniel Paul appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la situation des jeunes orphelins pris en charge par la DASS, et qui, adultes, sont dans l'obligation de quitter leur établissement. Sans préparation à leur insertion dans la société, ils se retrouvent livrés à eux-mêmes avec le sentiment d'être abandonnés une seconde fois. Sans ressources, sans logement, ayant peu de repères, certains jeunes n'ont d'autres alternatives que de vivre dans la rue. Cette situation précaire les marginalise et sans famille susceptible de les aider du fait de leur statut d'orphelin, ils sombrent pour quelques-uns dans la délinquance. Il lui demande donc d'examiner la possibilité d'un accueil de ces enfants jusqu'à vingt et un ans pour les plus vulnérables ou qu'ils soient pris en charge par des structures relais qui les aident à se sociabiliser.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118790

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1675